

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTIS ANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga Paris, le 22 octobre 2014 N° 134

Carole DELGA se félicite que la justice européenne reconnaisse les savoir-faire de Laguiole

Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, se félicite de la décision du tribunal de première instance de l'Union européenne d'annuler, pour toute une gamme d'ustensiles - tels que les rasoirs, coupe-ongles, coupe-papiers etc. - la marque Laguiole déposée par une personne ne détenant pas les savoir-faire si spécifiques de la commune aveyronnaise.

Afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise, la loi consommation du 17 mars 2014 prévoit que les collectivités territoriales soient alertées par l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) en cas de dépôt d'une demande d'enregistrement d'une marque contenant sa dénomination. Un décret est prévu dans les prochaines semaines pour une entrée en application dès le début de l'année 2015.

La loi Consommation prévoit par ailleurs la possibilité de créer, de faire reconnaître et de protéger des Indications géographiques (IG) pour des produits artisanaux ou manufacturés. Ce dispositif vise à protéger et promouvoir des productions locales, leur qualité, leur réputation et les savoir-faire traditionnels qui les associent à un territoire. Les producteurs pourront demander l'homologation de leur cahier des charges auprès de l'INPI à partir de début 2015, une fois la concertation achevée et les textes d'application publiés.

Enfin, un dispositif d'indications géographiques est également envisagé au niveau européen pour les produits artisanaux et manufacturés. La France y apporte son plein soutien pour permettre aux productions traditionnelles artisanales d'être reconnues le plus largement possible.

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - <u>sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr</u>

